



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## associations de jeunesse et d'éducation

Question écrite n° 41252

### Texte de la question

M. Dominique Paillé attire l'attention de M. le ministre de l'emploi, du travail et de la cohésion sociale sur les inquiétudes qui lui ont été exprimées par les fédérations des centres sociaux, familles rurales, des foyers ruraux et de la ligue de l'enseignement quant à l'évolution des moyens et la place donnée aux acteurs associatifs qu'ils représentent. Par leurs actions, elles contribuent avec efficacité, au quotidien, au développement social de tous les territoires où ils sont présents. En effet, qu'il soit à but culturel, social, éducatif, sportif, etc., le tissu associatif contribue à l'attractivité du territoire mais aussi à la cohésion sociale, à l'éducation, à la citoyenneté, à la formation de la jeunesse et est source de richesse du nécessaire lien intergénérationnel. L'accompagnement du tissu associatif se révèle donc un enjeu majeur. C'est un devoir citoyen que de porter une attention toute particulière aux associations qui trouvent leur véritable identité grâce à l'énergie déployée par les bénévoles qui les animent. Le développement des services aux personnes et les partenariats de plus en plus nombreux avec les collectivités témoignent de cette richesse. Cependant, ces mouvements sont inquiets du désengagement de l'État dans de nombreux domaines notamment à travers des réductions des aides à l'emploi ou certains crédits. Ces réductions de moyens sont inquiétantes car elles vont faire peser de lourdes responsabilités sur les collectivités territoriales auprès desquelles les fédérations précitées vont naturellement s'adresser. Immanquablement c'est l'équilibre entre les territoires qui en sera affecté et la cohésion sociale en sera atteinte car la fonction citoyenne de ces associations ne pourra plus être suffisante. Aussi, lui demande-t-il de lui indiquer sa position sur ce sujet fondamental et les orientations envisagées par le Gouvernement pour mieux soutenir le tissu associatif. - Question transmise à M. le ministre de la jeunesse, des sports et de la vie associative.

### Texte de la réponse

Le ministre de la jeunesse, des sports et de la vie associative est pleinement conscient du rôle essentiel joué par les associations de jeunesse et d'éducation populaire, dont il a tenu à recevoir dans les semaines qui ont suivi sa nomination les responsables nationaux. Dans un contexte encore marqué par de fortes contraintes, il s'attachera, à préserver les significatives des postes FONJEP, dont le gel avait été décidé en juillet 2003. De même, le Conseil pour le développement de la vie associative a été installé le 29 juillet 2004, afin d'instruire les demandes de subvention présentées au titre de l'ancien fonds national de développement de la vie associative, réintégré au budget du ministère depuis la loi de finances 2004. Le 8 juillet dernier, au cours d'une déclaration devant les acteurs du monde associatif, le ministre a pu les informer des grandes lignes de sa politique en matière de vie associative, reconnaissant, notamment le rôle des associations au sein de notre société. Le ministre a également émis le souhait de favoriser la pratique d'un véritable « dialogue civil » au service de l'intérêt général. Ce renforcement du dialogue entre les pouvoirs publics et le monde associatif doit trouver à s'exprimer lors des grandes consultations nationales. La valorisation de l'activité bénévole a également été évoquée par la mise en place de mesures facilitant l'exercice du bénévolat. Dans cet esprit, il est préconisé l'élaboration d'un passeport du bénévole qui pourrait lui permettre, s'il le souhaite, de recenser et d'acter les compétences acquises au sein de son association. Le ministre souhaite également sécuriser l'action

associative. Une table ronde sera organisée à la rentrée avec les représentants des assureurs et des ministères concernés afin de faciliter l'accès à une couverture minimale des bénévoles. Pour les bénévoles assurant leur engagement en parallèle d'une activité salariée, le ministre estime qu'il est nécessaire de réfléchir avec les représentants des employeurs aux moyens de concilier dans les meilleures conditions, engagement associatif et carrière professionnelle. Une Journée nationale de l'engagement bénévole sera instaurée dès 2005. En outre, Le ministre de la jeunesse, des sports et de la vie associative soumettra au Conseil national de la vie associative dans les prochaines semaines un avant-projet de loi relatif au volontariat associatif. Les entreprises seront encouragées dans le cadre du mécénat d'entreprises à mettre à disposition des salariés auprès d'associations. Ces mêmes entreprises bénéficieront alors d'avantages fiscaux qui ont été renforcés par la loi n° 2003-709 du 1er août 2003 relative au mécénat, aux associations et aux fondations. Le ministre rencontrera d'ici la fin de l'année 2004 les représentants des entreprises afin de promouvoir cette pratique. Les associations ont besoin de ressources humaines mais aussi de moyens financiers, publics ou privés pour la réalisation de leurs projets associatifs. Dans cet esprit, le ministre engagera avec le secteur bancaire une réflexion pour la mise en place d'un système de garantie et de caution mutuelles, comme il en existe dans d'autres secteurs économiques. Une table ronde avec le secteur bancaire sera organisée dès la rentrée pour aboutir à des propositions début 2005. Un portail associatif géré par l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP) et la délégation interministérielle à l'innovation sociale et à l'économie sociale (DIES) sera par ailleurs créé. S'agissant des conséquences de la décentralisation sur les relations entre l'État et le mouvement associatif, il convient de rappeler que, d'ores et déjà, les collectivités territoriales, en complément des aides de l'État, participent très largement au soutien financier des associations qui s'impliquent de plus en plus fortement dans la mise en oeuvre des politiques éducatives territoriales, dans le cadre notamment des contrats éducatifs locaux.

## Données clés

**Auteur :** [M. Dominique Paillé](#)

**Circonscription :** Deux-Sèvres (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 41252

**Rubrique :** Jeunes

**Ministère interrogé :** emploi

**Ministère attributaire :** jeunesse et sports

## Date(s) clé(e)s

**Question publiée le :** 15 juin 2004, page 4380

**Réponse publiée le :** 28 septembre 2004, page 7595